



Doc. 15025
27 janvier 2020

Le fonctionnement des institutions démocratiques en Pologne

Amendement¹ n° 21

Dans le projet de résolution, paragraphe 7.3, première phrase, remplacer les mots: «est gravement préoccupée par les pouvoirs excessifs et discrétionnaires sur le système judiciaire» par les mots suivants: «note les pouvoirs».

Déposé par:

TARCZYŃSKI Dominik, Pologne, CE/AD
ARENT Iwona, Pologne, CE/AD
AST Marek, Pologne, CE/AD
BERNACKI Włodzimierz, Pologne, CE/AD
MILEWSKI Daniel, Pologne, CE/AD
MULARCZYK Arkadiusz, Pologne, CE/AD

1. 2020 - Première partie de session

